

LE syndicat **Force Ouvrière** des Finances Publiques

INFORMATIONS

FOIX, le 2 mars 2011

F.O. dénonce la régionalisation de l'action sociale

Plusieurs sections nous ont fait part de l'inquiétude des personnels des délégations départementales des services sociaux après la diffusion de messages venant de la Sous-Direction de l'Action Sociale les informant d'une réforme de l'organisation de l'action sociale.

La réorganisation des délégations départementales de l'action sociale était à l'ordre du jour du groupe de travail du CNAS du 1^{er} mars 2011.

Au prétexte de « *préserver un guichet de proximité ainsi qu'un dialogue social au niveau départemental* », le Secrétariat Général des Ministères profite du passage de la gestion des crédits déconcentrés dans CHORUS pour restructurer les délégations départementales en les régionalisant.

C'est ainsi que l'Administration a décidé de créer des plates-formes régionales de l'Action Sociale sous l'autorité d'un « chef de support » nommé par le Secrétariat Général et non plus élu comme le sont aujourd'hui les Délégués Départementaux.

Cette nouvelle organisation n'avait jamais été présentée aux Organisations Syndicales.

Il apparaît pourtant que le transfert de missions et tâches des délégations vers cette plate-forme est imminent, entraînant ainsi une perte d'activité importante des délégations départementales. Celles-ci ne géreront dorénavant que le Budget d'Initiative Locale (BIL), organiseront les travaux du CDAS et assureront un semblant d'information des agents.

Derrière cette orientation, c'est la question des moyens qui est posée.

Selon l'Administration, certains points concernant l'accompagnement administratif des personnels médicaux et du service social devraient être également simplifiés et réorganisés autour des coordonnateurs régionaux.

./..

Si cette nouvelle organisation était validée, elle se traduirait par une « ré allocation » des moyens humains, en clair des emplois seront supprimés. Le Secrétariat Général annonce déjà que cette ré allocation se fera de façon progressive, sur la base des départs à la retraite et des opportunités d'évolution ou de réintégration qui pourront être offertes aux agents concernés.

Les Fédérations des Finances ont condamné unanimement cette « réorganisation – destruction » du réseau des délégations départementales et apportent leur soutien plein et entier aux personnels des délégations.

Le Syndicat **F.O.-DGFIP** dénonce cette régionalisation qui n'a pour but que d'économiser des emplois et qui entraînera une régression de l'action sociale ministérielle.

Dossier suivi à la Fédération des Finances par Françoise PHÉLIX

<p>SYNDICAT FO DGFIP <small>la force ouvrière</small></p> <p>FO 09 DGFIP</p>	<p>BULLETIN D'ADHESION</p>
	<p>NOM : PRENOM :</p>
	<p>GRADE :</p>
	<p>AFFECTATION : déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP</p>
	<p>Fait à le</p>
	<p>(signature)</p>
<p>→ 66% de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu</p>	